

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

REGISTRE DES DELIBERATIONS

DEPARTEMENT
DU GARD

SEANCE DU 10 DECEMBRE 2020

DELIBERATION N° 15
DU
CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-CHAPTES

Nombre de membres	
Afférents Au Conseil Municipal	En Exercice
19	19
Présents	Qui ont Pris part Au vote
18	19

L'an deux mille vingt et le dix décembre, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement dans le foyer Pierre Clavel (crise sanitaire), sous la présidence de Monsieur MAZAUDIER Jean-Claude, Maire.

PRESENTS : Tous les membres en exercice, sauf :

- Vanessa GONZALVO (procuration à Karine PERROTIN)

Karine PERROTIN a été nommée secrétaire.

Date de la convocation
04/12/2020

**OBJET
DE
LA DELIBERATION**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la Société Taxis Bleus (qui loue à la commune un local au bâtiment UAC), indiquant être dans une situation financière difficile à cause de la crise sanitaire. Elle sollicite une annulation des loyers de novembre et décembre.

Il rappelle que le Conseil a déjà délibéré favorablement pour une annulation de loyers de plusieurs commerces de l'UAC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- donne un avis favorable à l'annulation des loyers de novembre et décembre 2020 de la Société Taxis Bleus.

**CRISE
SANITAIRE :
ANNULATION
DE LOYER**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

030-213002413-20201210-DE15-101220-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2020

Affichage : 15/12/2020

Le Maire, Jean-Claude MAZAUDIER



Le Maire,
Jean-Claude MAZAUDIER

